

# **RÉFÉRENTIEL DU CAP POISSONNIER ÉCAILLER**

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « poissonnier » ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Alimentation » du 31 mai 2017,

Arrête :

## **• Article 1**

A modifié les dispositions suivantes

- Modifie Arrêté du 20 mars 2007 (V)
- Modifie Arrêté du 20 mars 2007 - art. 1 (V)
- Abroge Arrêté du 20 mars 2007 - art. 8 (Ab)
- Modifie Arrêté du 20 mars 2007 - art. Annexe I (V)
- Modifie Arrêté du 20 mars 2007 - art. Annexe III (V)
- Modifie Arrêté du 20 mars 2007 - art. Annexe V (V)

## **• Article 2**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur après la session d'examen 2018.

## **• Article 3**

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 8 février 2018.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

M. Huart

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.